



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept du mois d'avril à vingt heures quatre minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

Date convocation :

02.04.2026

Affichage :

02.04.2026

**Nombre de
Conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Etaient présents :

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Christophe KONRATH, Sandra CHERREY, Cédrick GUILLAUME, Julien WALZER, Amélie MOLENAT, Matéo SCHUBNEL, SCHERMESSE Chloé, LUCAS Aline, LAU Eric, AUDOIN Sophie

Excusé(s) :

Eric BAEDER pouvoir donné à Angelo ROMANO

Secrétaire de séance :

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026_43

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA VALLEE DE MUNSTER

Il appartient à la Commune de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Ceci étant exposé, Monsieur le Maire propose de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'élection des délégués.

DESIGNATION DU DELEGUE TITULAIRE :

Candidate déclarée :

- Madame CHERREY Sandra

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Madame CHERREY Sandra est nommée en tant que **DELEGUEE TITULAIRE** de la commune de Griesbach-au-Val au sein de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster.

DESIGNATION DU DELEGUE SUPPLEANT :

Candidat déclaré :

- **Monsieur ROMANO Angelo**

Conformément à l'article L 2121-21 du C.G.C.T, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur ROMANO Angelo est nommé en tant que **DELEGUE SUPPLEANT** de la commune de Griesbach-au-Val au sein de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster.

Le Conseil Municipal de Griesbach-au-Val,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-21, L.5211-7 et L.5721-2 ;

CONSIDERANT que la Commune de Griesbach-au-Val dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster

APRES AVOIR PROCÉDE A L'ELECTION DANS LES FORMES ET CONDITIONS PREVUES PAR LES TEXTES,
à l'unanimité des membres présents et représentés


DECIDE

- De ne pas procéder par scrutin secret ;
- De désigner **Madame CHERREY Sandra**, déléguée titulaire et **Monsieur ROMANO Angelo**, délégué suppléant de la commune de Griesbach-au-Val au sein de l'Office de Tourisme de la Vallée de Munster.

Fait à Griesbach-au-Val, le 10/04/2026
Pour extrait conforme
au registre des délibérations,


Le Maire,




Angelo ROMANO

La secrétaire de séance,




Séverine DAO

- de sa transmission au représentant de l'Etat le 11/04/2026
- et de leur publication le 11/04/2026